

**Contrat d'engagement POMMES - JUS de POMMES -
SAISON 2025-2026**

Le présent contrat est passé entre la **SCEA Les Coteaux de Boutau à Camiran (33)** et le signataire ci-dessous dénommé le consomm'acteur :

Consomm'acteur : M et (ou) Mme

Demeurant :

Tel : **Mobile**..... **Courriel**.....

Le présent contrat concerne l'approvisionnement de pommes BIO toutes les 3 semaines ainsi que du jus de pomme et du pétillant de pomme BIO. Mélanges exclusivement Bio. Variétés : Rougelle, Judelle, Désirée, Pitchounette, Goldrush, et Chantecler

À partir du **23 septembre 2025 et jusqu'au 14 avril 2026**, soit 10 livraisons qui auront lieu les mardis 23 septembre, 14 octobre, 4 novembre, 25 novembre, 16 décembre 2025 et les mardis 20 janvier, 10 février, 03 mars, 24 mars et 14 avril 2025.

Les distributions auront lieu à la salle des maronniers dans le centre-bourg de Tresses 33370, le mardi de 18h30 à 19h30.

Le producteur s'engage à fournir la quantité de pommes et de jus de pommes inscrite dans le contrat et à cultiver sur le mode de l'agriculture biologique selon les variétés de pommes. Le certificat BIO des pommes et du jus de pommes sera disponible auprès du référent des contrats pommes (mentionné en fin de ce contrat).

Le consomm'acteur s'engage à venir chercher ses pommes et ou jus de pommes toutes les 3 semaines ou toutes les 6 semaines pour les binômes, sur le lieu de distribution, dans le temps imparti à la distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser le paiement d'une ou plusieurs commandes non retirées. En cas d'impossibilité ou d'absence, il appartient au consomm'acteur de faire retirer ses pommes et ou jus de pommes par un tiers. Le consomm'acteur faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie, accepte de partager les risques liés aux intempéries ou aux fléaux agricoles.

Il accepte de régler la totalité de la saison par chèque et selon les modalités ci-après :

Le ou les chèques sont datés du jour de l'engagement et établis à l'ordre de **la SCEA les Coteaux de Boutau**. Ils seront remis au plus tard **1 semaine** avant la première livraison au référent du contrat Pommes.

Le consomm'acteur

lu et approuvé

date et signature

Le producteur

lu et approuvé,

date et signature

Référente contrat POMMES :

Quilez-Casulleras Emmanuelle

date et signature

Je souscris un contrat : seul.e OU en binôme avec (obligatoire)

pour : (indiquer le nombre de poche (s) ou bouteille (s) souhaitées par livraison)

POMMES BIO

.....poche(s) de 4kg de pommes à 11.60 € TTC soit 2.90 €/kg

.....caisse(s) de 13 kg de pommes à 36.40€ TTC soit 2.80 €/kg

JUS DE POMMES BIO

..... bouteille (s) de jus de pommes au prix de 3,20 € TTC/L

..... BIB de 3L (s) de jus de pommes au prix de 9 € TTC/U

PÉTILLANT DE POMMES BIO

..... bouteille (s) de pétillant de pommes au prix de 4 € TTC /btlle de 0,75 L

**Contrat d'engagement POMMES - JUS de POMMES -
SAISON 2025-2026**

CONTRAT SEULE	CONTRAT BINÔME
.... (nbre de poche de pommes de 4kg) x 116 = € (nbre de poche de pommes de 4kg) x 58 = €
.... (nbre de cagette de pommes de 13 kg) x 364 = € (nbre de cagette de pommes de 13 kg) x 182 = €
.... (nbre de bouteille de jus de pommes) x 32 = € (nbre de bouteille de jus de pommes) x 16 = €
.... (nbre de BIB de jus de pommes) x 90 = € (nbre de BIB de jus de pommes) x 45 = €
.... (nbre de bouteille de pétillant) x 40 = € (nbre de bouteille de pétillant) x 20 = €
TOTAL : €	TOTAL : €
Montant du total :€	
Banque :	
Chq n°€	Chq n°€
Chq n°€	Chq n°€
Chq n°€	Chq n°€
Chq n°€	Chq n°€
Chq n°€	Chq n°€